

**Société des Hispanistes Français
de l'Enseignement Supérieur**
[http:// www.hispanistes.org](http://www.hispanistes.org)

Présidents (1962-1981)

+ Marcel BATAILLON
+ Noël SALOMON
+ Henry BONNEVILLE

Présidents d'Honneur

Augustin REDONDO
Jean-François BOTREL
Nadine LY
Michel MONER
Jean-Pierre CLÉMENT
Jacques SOUBEYROUX
Georges MARTIN

Geneviève CHAMPEAU
Université de Bordeaux 3
Présidente

Christian LAGARDE
Université de Perpignan
Vice-président

Sylvie IMPARATO-PRIEUR
Université de Montpellier 3
Secrétaire

Philippe MEUNIER
Université de Saint-Étienne
Vice-président

Marie-Hélène SOUBEYROUX
Université de Lyon2
Secrétaire générale

Patricia ROCHWERT-ZUILI
Université de Paris XIII
Secrétaire

Ilda MENDES DOS SANTOS
Université de Paris III
Vice-présidente

Marie-Madeleine GLADIEU
Université de Reims
Trésorière

Isabelle TAUZIN
Université de Bordeaux III
Secrétaire

Isabelle ROUANE
Université d'Aix-en-Provence
Secrétaire

Le comité de la Société des Hispanistes Français s'est réuni le 23 janvier 2010 au Colegio de España (7, bd Jourdan, Paris 14^o) à 9h30.

Présents : Christian ANDRES, Karim BENMILOUD, Christian BOIX, Geneviève CHAMPEAU, Pedro CORDOBA Elvire DIAZ, Ghislaine FOURNES, Antoine FRAILE, Marie-Madeleine GLADIEU, Cécile IGLESIAS, Sylvie IMPARATO-PRIEUR, Jean-Pierre JARDIN, Christian LAGARDE, Ilda MENDES DOS SANTOS, Alexandra MERLE, Philippe MEUNIER, Marie-Linda ORTEGA, Manuelle PELOILLE, Amélie PIEL, Edmond RAILLARD, Patricia ROCHWERT-ZUILLI, Isabelle ROUANE SOUPAULT, Marie-Hélène SOUBEYROUX, Isabelle TAUZIN, Marc ZUILLI.

Excusés : Philippe MERLO, Fabrice PARISOT, Begoña RIESGO, Claudie TERRASSON, Hélène TROPE.

Geneviève Champeau ouvre la réunion en expliquant qu'en raison d'une nouvelle rencontre du Forum des Sociétés Savantes qui se tient toute la journée (de 10H30 à 12H30 et de 14H à 17H à l'Institut Henri Poincaré, 11 rue Pierre et Marie Curie à Paris) et à laquelle elle doit se rendre l'après-midi, les travaux du comité se termineront à 13h.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Actualité universitaire : masters et concours

L'actualité universitaire étant toujours très chargée en raison de la publication, le 23 décembre 2009, de l'arrêté sur les masters (« circulaire pour la mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement ») et, le 28 décembre, sur l'organisation des concours, une grande partie de la réunion a porté sur ce premier point de l'ordre du jour ainsi que sur la réforme des lycées.

À l'issue d'un long tour de table consacré aux réactions des universités représentées par les membres du comité, suite à la publication de ces arrêtés, les points suivants se dégagent :

- la réforme des concours se met en place dans le cadre d'une diminution inquiétante des postes pour la session 2010 en Espagnol : 13,70% de baisse au CAPES (365 postes en 2009 et 315 en 2010) et 16,66% à l'Agrégation (48 postes en 2009 à 40 en 2010) ;
- la réforme du CAPES est indissociable de celle du master dans le cadre duquel doit être assurée dorénavant la formation. Cette imbrication est lourde de conséquences aussi bien pour les candidats au concours dont la formation disciplinaire et pédagogique est réduite que pour les

masters recherche. Toutes les universités ne pourront pas assurer deux types de masters ou de parcours ; le vivier du master recherche risque de diminuer ; le calendrier des épreuves du CAPES est incompatible avec celui de la recherche ; il sera impossible pour nos UFR et/ou départements de mener de front toutes les tâches prévues en particulier durant le quatrième semestre du master (formation des admissibles au CAPES aux épreuves orales, organisation et suivi de stages dans le secondaire et de séjours à l'étranger, encadrement des mémoires de recherche et/ou professionnels, réorientation des candidats ajournés aux épreuves d'admissibilité) ;

- les universités n'ont pas encore arrêté leur stratégie. D'après les premières réactions, peu semblent s'orienter vers le dépôt de nouvelles maquettes (le ministère ne les a pas rendues obligatoires) et, dans la plupart des cas, des aménagements ou des ajouts de parcours « enseignement » semblent privilégiés.

Le comité de la SHF a choisi de se prononcer une nouvelle fois sur une réforme de la formation et du recrutement des enseignants ainsi conçue. Le texte d'une lettre proposée par le bureau a été soumis à examen et adopté par le comité dans sa version annexée au présent compte-rendu. Il a été décidé que cette lettre serait rapidement adressée aux ministres Valérie Pécresse et Luc Châtel, qu'une copie serait envoyée aux inspecteurs généraux et aux I.P.R d'Espagnol et de Portugais et que le même texte serait envoyé, sous forme de déclaration, aux syndicats de l'enseignement supérieur (SNESUP, Sup Recherche, Syndicat Autonome).

Le texte proposé par le Forum des Société Savantes au sujet de la réforme des lycées donne lieu à une brève discussion. G. Champeau, qui s'est entretenue à ce sujet avec Bernard Capdupuy, président de la Société des Langues Néo-latines, attire l'attention sur la disparition de la distinction entre LV1 et LV2 et sur la création de « groupes de compétences » qui réunissent des élèves de différentes classes par niveaux, ce qui risque d'entraîner un alourdissement des effectifs, des problèmes d'emploi du temps et une réduction des postes. Le comité décide que la SHF signera cette déclaration, sous réserve d'un éclaircissement que G. Champeau doit demander l'après-midi même. Le texte définitif signé par la SHF est joint à ce compte-rendu.

2. Publications des hispanistes : poursuite de l'état des lieux ; objectifs et modalités

Le débat sur la nécessité et la réalisation d'un recensement des revues et des hispanistes français est à nouveau engagé. L'assemblée générale du mois de mai 2009 a donné mandat au bureau et au comité pour le mener à bien. Geneviève Champeau souligne que la question ne doit pas être envisagée exclusivement de façon défensive, dans la perspective de l'évaluation et des risques d'application de critères bibliométriques. Dans un contexte universitaire en mutation où les UFR et les laboratoires sont regroupés et où la transversalité est de règle, la visibilité de l'hispanisme ne va plus de soi ; il devient nécessaire d'adopter une position offensive pour l'assurer. C'est une tâche qui correspond pleinement aux finalités de la SHF dans son rôle de défense la discipline. Il lui revient de contribuer à affirmer le dynamisme de l'hispanisme français et de le rendre attractif sur la scène française et internationale en misant en particulier sur la carte des publications.

En raison d'un premier semestre particulièrement difficile, suite aux événements du printemps dernier, la commission pilotée par Christian Boix est restée en sommeil depuis l'assemblée générale. Elle doit reprendre ses travaux sans tarder et les mener à bien d'ici le mois de mai. La réflexion s'engage sur les informations qui doivent être affichées. Comment se faire connaître,

attirer des contributions venues de France et de l'étranger, sans risquer de faciliter la mise en place d'une évaluation bibliométrique ? Geneviève Champeau propose de distinguer deux étapes. Pour la prochaine assemblée générale, la commission « publications » parachèvera la rédaction de recommandations destinées à aider les publications des hispanistes à se mettre en conformité, si ce n'est déjà fait, avec les normes internationales. Ce texte sera soumis au vote lors de la prochaine assemblée générale avant d'être publié sur le site de la SHF. Parallèlement, la commission recensera les revues et les collections dirigées par les hispanistes français. Elle devra faire apparaître, au minimum, le titre, le nom du directeur, les coordonnées, les champs couverts, la politique éditoriale de la publication, la ou les langues acceptées. Elle indiquera, pour chaque publication, un contact pour demande de renseignements complémentaires. La liste des publications et les renseignements listés seront diffusés sur une page du site de la SHF. Dans un deuxième temps, lorsque les publications auront « normalisé » leurs pratiques, d'autres renseignements pourront être ajoutés. Après discussion, le comité adopte cette proposition et décide de procéder de la manière suivante : dans un premier temps, la commission demandera aux correspondants de lui communiquer le nom des revues et collections de son université (imprimées et électroniques) et les coordonnées de leur directeur, puis un formulaire sera envoyé à chacun des directeurs.

Une suggestion est faite dans le prolongement de cette réflexion : les journées d'étude de 2012 ne pourraient-elles porter sur la valorisation et la diffusion de la recherche ?

3. Examen des devis pour la modification de la partie du site consacrée à la bibliographie

À la suite de démarches entamées par Isabelle Tausin auprès d'une société sévillane, il s'avère que celle-ci ne pourra finalement pas prendre en charge la rénovation de la partie du site de la SHF consacrée à la bibliographie pour des raisons d'agenda.

Par ailleurs, malgré la transmission du cahier des charges à la direction de l'ENSIB de Villeurbanne par Marie-Hélène Soubeyroux et Philippe Merlo, aucune réponse n'a été faite et il semble donc qu'il faille abandonner cette piste.

Une société bordelaise, Evolutiv Web Agency, contactée par Geneviève Champeau, fait le diagnostic suivant à partir du cahier des charges établi par Isabelle Tausin. Elle peut corriger automatiquement les anomalies qui apparaissent lors de la consultation de la base ; elle peut aussi modifier la procédure de consultation pour permettre une interrogation multicritères ; en revanche, elle évalue à cinq mois le temps de travail que nécessiterait le traitement manuel des 12 000 fiches de la base pour permettre leur indexation. C'est le point qui pose problème. Elle n'a pas encore établi de devis pour les deux premières tâches. Isabelle Tausin continue à prospecter.

Dans ces conditions, le comité juge raisonnable de s'en tenir, dans un premier temps, à la première partie du travail et de « mettre le passé en attente ». Une solution pourrait être que chaque collègue rentre ses anciennes données selon les nouveaux critères qui seraient diffusés. Affaire à suivre.

4. Journées d'étude de mai 2010 : liste des communicants, programme, conséquences de la suppression de la subvention de l'Ambassade d'Espagne

Marie-Madeleine Gladieu, trésorière de la SHF et représentante du comité organisateur des journées d'étude de mai 2010 à l'université de Reims, présente l'état du dossier :

-le budget est en permanente évolution. L'ambassade d'Espagne n'ayant pas pu accorder, pour des raisons de restrictions budgétaires, la subvention habituellement allouée qui s'élevait à 3000 euros pour des journées d'étude (4000 pour un congrès), certaines dépenses devront être réduites. Des modalités nouvelles de publication sont envisagées : que les actes des congrès continuent à être publiés sur papier mais que les journées d'étude donnent lieu à une publication électronique (et/ou sous forme de CD-ROM). Le site de *La clé des langues* qui publie les actes du congrès SHF-APFUE de novembre 2008 est intéressé par le thème des journées de 2010.

-un pré-programme a été établi et est proposé au comité qui l'adopte. Celui-ci sera envoyé par la Poplist dans les jours prochains et installé sur le site. Il sera accompagné d'un bulletin d'inscription aux journées et d'une liste d'hôtels conseillés aux participants. Le programme définitif sera diffusé ultérieurement par les mêmes voies.

-la liste des propositions de communications (au nombre de 18) est lue aux membres du comité et elle est adoptée sous réserve de modifications de trois propositions dont les sujets paraissent redondants par rapport à ceux des communications déjà faites par leurs auteurs au congrès SHF-APFUE de novembre 2008.

5. Thème du congrès de 2011

Sylvie Imparato-Prieur présente la proposition de thème pour le congrès de mai 2011 à Montpellier et celle-ci est approuvée sans restriction par le comité.

Elle se décline de la façon suivante :

« Guerres dans le monde ibérique et ibéro-américain »

A- Faire la guerre

Relations internationales, Diplomatie

Batailles, conflits armés, propagande, destructions

Le culte de la guerre, la mort comme projet politique

Guérillas, résistances

B- Dire et représenter la guerre

La presse : Reportages, Analyses, Commentaires

Les arts : Graphisme, Peinture, Musique, Cinéma

Correspondances et témoignages

La littérature : les écrivains combattants, Récits et romans de guerre, Écritures fictionnelles

C- Sortir de la guerre, construire la paix

Le solde des comptes : vainqueurs et vaincus

Blessures et traumatismes

Devoir de mémoire, devoir d'oubli

6. Organisation des prochaines élections au comité

Comme chaque année un tiers du comité est soumis à renouvellement. Marie-Hélène Soubeyrou propose donc un calendrier d'organisation des élections :

- 08 février : envoi de l'appel à candidature par la Poplist
- 20 mars : dernier délai pour les dépôts de candidature
- 16 avril : date butoir pour l'envoi du matériel de vote
- 18 mai : dernier délai de réception des bulletins de vote pour dépouillement le 19 mai à Reims

À cette occasion est soulevée la question de la nécessaire participation des membres du comité aux différentes tâches indispensables au bon fonctionnement de notre société et il est décidé qu'une phrase sera ajoutée à ce sujet dans le texte de la circulaire d'appel à candidature.

7. Bourses : bilan du lancement de la campagne 2010

Philippe Meunier, vice-président de la SHF chargé du dossier des bourses, présente son rapport, reproduit ci-dessous, sur les candidatures 2010.

Présentation de la liste des candidatures au concours des bourses SHF 2010

La SHF est heureuse de constater que le nombre de candidatures est en nette augmentation par rapport à l'an dernier : 15 en 2009, 27 en 2010. Une telle différence tient à deux raisons : le concours des bourses SHF est désormais connu en dehors des limites strictes de l'hispanisme et figure sur le site de l'association Iedu, 1^{er} site internet d'information sur le financement des études de la recherche et des projets des jeunes ; un second appel à candidature tout début janvier a incité plusieurs collègues à présenter un doctorant.

Sur les 27 dossiers présentés, 2 sont jugés irrecevables : l'un ne porte pas sur l'aire ibérique ou ibéro-américaine, l'autre très lacunaire se réduit à un CV et à une présentation des recherches par la directrice de la thèse. Ces deux candidatures sont rejetées à l'unanimité par les membres du comité.

4 candidats sur les 25 retenus ont un directeur de thèse qui n'appartient pas à la SHF ; Il leur sera rappelé conformément aux règles stipulées dans l'appel à candidature qu'ils doivent faire une demande d'adhésion à la Société auprès de la trésorière, Marie-Madeleine Gladieu.

La répartition des 25 dossiers par universités est la suivante :

- 7 universités de l'Ile-de-France : Paris 3 (x3) ; Paris 4 ; Paris Ouest ; Paris Est ; Cergy-Pontoise.
- ENS-LSH de Lyon x1
- 17 universités de province : Aix-en-Provence ; Bordeaux3 (x2) ; Grenoble (Droit et Sciences Humaines, x3) ; La Réunion ; Lyon2 ; Montpellier ; Nancy2 ; Perpignan ; Poitiers ; Rennes2 ; Saint-Etienne ; Strasbourg ; Toulouse2 (x2).

Les 25 dossiers concernent les domaines de recherche suivants :

- Etudes lusophones (Brésil) : 2
- Linguistique : 1
- Moyen Age : 1
- Siècle d'or : 3 (civilisation x2, littérature x1)
- Civilisation américaine coloniale : 2
- Civilisation américaine contemporaine : 5
- Civilisation contemporaine espagnole : 3
- Littérature espagnole contemporaine : 5
- Arts : 3 (musique x1, cinéma x2)

8. Questions diverses.

Geneviève Champeau se réjouit de ce que Karim Benmiloud, professeur à Montpellier et membre du comité depuis mai 2009, a accepté de reprendre la charge de l'*Evénementiel* de la SHF en remplacement d'Isabelle Tauzin.

Pour l'instant, elle n'a trouvé personne, parmi les membres de l'actuel comité, pour prendre la succession de Patricia Rochwert-Zuili (gestion du site) et d'Isabelle Tauzin (bulletin bibliographique). Elle compte donc sur l'entrée dans le comité de nouveaux membres acceptant d'assumer ces deux charges.

Geneviève Champeau donne enfin lecture au comité de la lettre qu'elle a préparée, et qui est annexée au présent compte-rendu, au sujet de la sous-représentation de l'Espagnol à la 14^e section du CNU. Le comité approuve la démarche et ce courrier sera envoyé aux différents syndicats concernés, avec copie au président de la 14^e section.

La séance est levée à 13h.

La secrétaire générale
Marie-Hélène Soubeyroux

Annexe 1

Lettre de la SHF aux ministres.

Société des Hispanistes Français de l'Enseignement Supérieur

[http:// www.hispanistes.org](http://www.hispanistes.org)

La Société des Hispanistes Français a pris connaissance des circulaires régissant la mise en place des masters ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et organisant les concours de recrutement des professeurs des enseignements primaire et secondaire.

- Elle déplore que ces textes soient le résultat de décisions unilatérales et que n'aient pas été prises en compte les observations et les propositions faites par les instances de réflexion mises en place ainsi que par la CPU, la CDIUFM, les sociétés savantes et les organisations syndicales.
- Elle s'élève contre les dispositions relatives à l'organisation du master et des concours qui contredisent l'objectif affiché d'amélioration de la qualification des personnels de l'Éducation nationale, tant en ce qui concerne la formation disciplinaire que pédagogique.
- Elle proteste contre l'impossibilité dans laquelle se trouvent les universités de mettre en place des masters de qualité et des formations cohérentes dans les conditions fixées par les circulaires.

MASTER

- La multiplication et la superposition des objectifs fixés au master par la circulaire du 23 décembre 2009 (approfondissement des savoirs fondamentaux, initiation à la recherche et rédaction d'un mémoire, formation pédagogique sous forme de stages, préparation d'un ou de plusieurs concours et réorientation pour les candidats qui échoueraient aux épreuves d'admissibilité) condamnent cette formation à un saupoudrage incompatible avec les exigences scientifiques d'un master et l'acquisition de compétences pédagogiques et didactiques nécessaires au métier d'enseignant.
- Dans les filières de langues vivantes, la superposition de la préparation des épreuves orales du CAPES, de la réalisation du stage en responsabilité et d'un éventuel séjour à l'étranger au cours du quatrième semestre rend pratiquement impossible cette dernière option.
- La réalisation de l'ensemble des objectifs fixés dans le cadre du master s'avérant impossible, cette réforme censée améliorer le taux de réussite des étudiants et favoriser l'insertion professionnelle risque fort de les conduire à dissocier dans le temps master et concours, sans compensation financière pour l'allongement du temps de formation qui en découlerait pour les candidats.

CONCOURS

- Le calendrier du CAPES qui fixe les épreuves d'admissibilité au milieu du troisième semestre du master, sans tenir compte de la semestrialisation à laquelle sont soumises les universités, le rend incompatible avec les rythmes universitaires, aussi bien en ce qui concerne la formation des candidats que la correction des épreuves écrites.
- L'absence de programme spécifique et l'adossement des épreuves écrites et orales aux programmes des collèges et des lycées ne sauraient conduire à ne prendre en compte que la culture contemporaine. Les futurs enseignants doivent faire la preuve de leur capacité à la mettre en perspective et à la comprendre grâce à la connaissance des époques antérieures.
- La SHF réitère son désaccord sur la présence de l'interrogation consacrée à « Agir en fonctionnaire d'État et de façon éthique et responsable » accolée à la seconde épreuve d'admission ; elle demande que cette interrogation soit repoussée à la première année d'enseignement.
- L'arrêté du 28 décembre prévoit l'inclusion de personnels de direction d'établissements d'enseignement ou de formation dans les jurys. La SHF demande qu'ils n'interviennent pas dans l'évaluation des épreuves disciplinaires car ils n'ont de compétence ni scientifique ni didactique.
- La SHF s'inquiète de la diminution importante du nombre de postes mis aux concours en espagnol pour la session 2010 : 50 postes en moins au CAPES (315 au lieu de 365, soit une diminution de 13,69 %) et 8 postes en moins à l'Agrégation (40 au lieu de 48, soit une diminution de 16,66%).

PREMIERE ANNÉE D'ENSEIGNEMENT

- La SHF a les plus vives inquiétudes sur le degré de formation professionnelle des nouveaux enseignants qui devront prendre en mains des classes à hauteur des deux tiers d'un horaire hebdomadaire, après seulement six semaines de stage d'observation et six semaines de stage en responsabilité réalisés dans le cadre du master. Son inquiétude est accrue par le caractère non obligatoire de ces stages qui pourra conduire les nouveaux enseignants en position de responsabilité devant des élèves sans formation pédagogique suffisante ou même sans formation aucune. La qualité de l'enseignement dans les collèges et lycées s'en trouverait affectée.
- De plus, commencent à filtrer des informations selon lesquelles, dans plusieurs académies, les fonctionnaires stagiaires de 2010 commenceraient leur première année d'enseignement en assurant un service de 18 heures d'enseignement par semaine. Le choix fait par ces académies serait celui d'un stage « massé », sur six semaines, au lieu d'un stage « filé » associant 12 heures d'enseignement et 6 heures de stages et/ou de formation. Si cela se confirmait, ne serait-ce pas une façon de dégager, au détriment des élèves, des plages nécessaires pour faire assurer aux étudiants de master 2 des stages en responsabilité (avec quel encadrement ?).
- Aucune précision n'est fournie sur les modalités de titularisation des fonctionnaires stagiaires à l'issue de la première année d'enseignement.

- Tout ceci nourrit l'idée d'une réforme de la formation des enseignants et de leur recrutement répondant principalement à des motivations budgétaires et fait craindre que l'affichage d'un objectif d'amélioration de leur formation ne soit un leurre. La SHF demande un allègement de la charge d'enseignement, un authentique approfondissement de la formation professionnelle et un véritable accompagnement pédagogique des nouveaux enseignants au cours de l'année qui suit l'obtention du concours.

Annexe 2

Communiqué sur la réforme du lycée
du Forum des Sociétés Savantes du 23 janvier 2010

Le Forum des Sociétés Savantes regroupe des sociétés savantes et associations de spécialistes représentant l'ensemble des disciplines littéraires et scientifiques enseignées au lycée. Ces associations et sociétés présentent leur analyse des propositions ministérielles sur les modalités d'organisation et les grilles horaires des trois niveaux Seconde-Première-Terminal de la réforme proposée par Luc Chatel en novembre 2009.

Résumé

Le Forum des Sociétés Savantes rappelle, comme principe de base, que tout élève du lycée doit avoir accès à une formation humaniste et scientifique de citoyen autonome, responsable et cultivé dans l'ensemble des domaines du savoir : lettres, sciences, sciences humaines et sociales. Selon les souhaits d'orientation de chaque élève, cette formation doit être plus exigeante dans certains domaines.

Les sociétés et associations constituant le Forum insistent sur leur attachement à l'équité géographique de l'offre de formation. Elles désapprouvent la disparition d'enseignements disciplinaires précis contre un volume horaire sans cadrage. Elles dénoncent un déséquilibre accru entre filières et l'irréversibilité de l'orientation. Elles regrettent l'incohérence de la formation scientifique pour les scientifiques et l'incohérence de la formation en langues pour les linguistes. Elles expriment leur inquiétude sur l'avenir des séries technologiques.

Propositions développées

Disparition d'enseignements disciplinaires précis contre un volume horaire sans cadrage :

L'accompagnement personnalisé remplacerait l'aide individualisée. Si l'on peut se réjouir que cet accompagnement soit proposé à tous les élèves, il est indispensable d'en délimiter nationalement les contenus et exigences. Ces heures d'accompagnement étant mises en place à budget constant, les horaires d'enseignements marqués diminueraient d'autant dans l'ensemble des disciplines, ce qui contribuerait à accroître les inégalités sociales entre les élèves qui peuvent recevoir un complément de formation ailleurs qu'au lycée et les élèves moins favorisés.

Un volume horaire important serait globalisé et annualisé. La redistribution de ces heures aux équipes pédagogiques serait soumise aux décisions locales, entraînant des enseignements à plusieurs vitesses selon les établissements.

Les dédoublements doivent faire l'objet d'un cadrage national assurant : initiation aux nouvelles technologies, travaux pratiques de physique-chimie et SVT, pratique orale des langues vivantes, travaux dirigés en français, philosophie, mathématiques...

Les modalités et le contenu de l'enseignement des « nouvelles » disciplines (maths appliquées, informatique et sciences du numérique, littérature étrangère en langue étrangère,...) doivent être précisés en concertation avec les spécialistes.

Déséquilibre accru entre filières :

Les grilles horaires proposées ne permettent pas d'envisager un rééquilibrage entre les différentes séries. Les horaires globaux du cycle terminal (Première et Terminale) sont visiblement inférieurs en série L, en contradiction avec la volonté affichée de revalorisation de cette filière. L'adéquation entre enseignements délivrés dans les différentes filières et

besoins des élèves pour poursuivre des études supérieures n'est pas apparente. Les études supérieures littéraires nécessitent de plus en plus un bagage scientifique, tout comme les études supérieures scientifiques un bagage de sciences humaines et de lettres.

Un seul enseignement de spécialité serait proposé en première L. Les élèves linguistes n'y trouveraient pas leur compte car l'horaire de langues est insuffisant. De plus, cela mettrait en concurrence un renforcement de la première ou deuxième langue vivante avec un enseignement de mathématiques adapté, mais aussi avec la troisième langue vivante ou les langues de l'antiquité qui ont vocation à être des disciplines à part entière. Deux enseignements au choix, de deux heures chacun par exemple, paraissent incontournables, afin de répondre aux souhaits immédiats des élèves littéraires et de construire la formation dont ils auront besoin dans leurs études supérieures. Ceci équilibrerait l'horaire total de la série L, nettement sous-doté, avec celui des autres séries.

Il est indispensable dans le lycée du 21^{ème} siècle, de maintenir un équilibre symétrique entre une formation scientifique pour les élèves des filières littéraires et une formation humaniste pour les élèves des filières scientifiques. Dans chaque série, un enseignement de culture humaniste ou scientifique doit être dispensé à tous les élèves et faire l'objet d'une évaluation pour le baccalauréat. Toutefois, ces enseignements ne doivent pas alourdir la tâche des élèves dans l'apprentissage de leurs spécialités.

Irréversibilité de l'orientation :

Le caractère d'irréversibilité de l'orientation serait encore accentué avec cette réforme. Les mesures mises en place diminueraient les possibilités de réorientation qui existaient et accentueraient les difficultés de changements de trajectoire.

Les réorientations revendiquées par la réforme resteraient sans doute très marginales depuis la Première L, les stages de rattrapage promis pendant les vacances ne pouvant se substituer aux manques évidents dans la formation globale par rapport aux deux autres filières générales. Qui plus est, la volonté affichée de mettre en place une certaine réversibilité aboutirait dans les faits à rendre impossible des choix positifs dès la seconde vers les filières technologiques.

Une formation scientifique incohérente pour les scientifiques :

La structure proposée en Première S entraînerait la perte de 4h30 d'enseignements en sciences. Ces diminutions ne sont pas compensées en Terminale.

La volonté de permettre en fin de Première quelques réorientations aboutit dans les faits à réduire la formation scientifique pour tous, en particulier pour les futurs scientifiques, en totale contradiction avec la spécialisation nécessaire dans le monde actuel, spécialisation qu'ils devront assumer d'autant plus difficilement dans leurs études supérieures.

Une formation en langues incohérente pour les linguistes :

En Seconde, la mise en concurrence en option facultative d'une troisième langue vivante avec les langues de l'antiquité ne profiterait ni aux unes ni aux autres.

Si l'évaluation par compétences des langues vivantes peut apparaître comme un bon cadre théorique, sa faisabilité, notamment au baccalauréat, n'est pas garantie, pas plus que les moyens de son application.

L'apprentissage d'une langue ne se réduit pas à savoir la parler, l'aspect culturel d'étude de la civilisation, important pour la formation du citoyen et pour la poursuite d'études littéraires, ne doit pas être négligé.

Le devenir des sections européennes n'est pas évoqué. Dans cette optique, la DNL (Discipline Non Linguistique) doit être précisée et cadrée nationalement.

Séries technologiques :

Aucune indication n'est donnée quant à la place et aux objectifs de l'enseignement technologique dans le dispositif général. Pourtant, les filières technologiques forment actuellement le quart des élèves scientifiques au lycée poursuivant des études supérieures scientifiques, et constituent un ascenseur social reconnu.

L'orientation positive vers l'enseignement technologique, qui intervient essentiellement en fin de Troisième, serait fortement déstabilisée par la disparition d'enseignements spécifiques proposés en Seconde, un enseignement d'exploration de 1h30 ne pouvant suffire à attirer les élèves vers les filières STI, STL, ST2S, STG et STA.

Conclusion

En tant que responsables élus des sociétés savantes et associations de spécialistes, représentatives de la communauté universitaire et enseignante dans toutes les disciplines du savoir, nous demandons à être partie prenante de véritables négociations. Compte tenu de notre légitimité scientifique, de notre expérience pédagogique et de notre représentativité dans le monde universitaire et enseignant, il est nécessaire que nous soyons des interlocuteurs à part entière, que nous soyons informés du calendrier, des étapes et des acteurs de la réforme, et que nous participions en tant que spécialistes aux commissions qui auront à prendre les décisions.

Annexe 3

Société des Hispanistes Français de l'Enseignement Supérieur

[http:// www.hispanistes.org](http://www.hispanistes.org)

La Présidente

Bordeaux le 25 janvier 2010

Aux syndicats ayant des représentants élus
à la 14^o section du CNU
(SNESUP, Sup Recherche,
Syndicat National Autonome des Lettres et Sciences Humaines)

Madame, Monsieur,

La Société des Hispanistes Français souhaite attirer votre attention sur un facteur de dysfonctionnement potentiel de la 14^o section du CNU, indépendamment de l'investissement et du respect des règles de déontologie dont font preuve ses membres et des efforts de son président et de son bureau pour assurer les meilleures conditions possibles de fonctionnement.

Cette section « Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes » se caractérise par la diversité des disciplines qu'elle regroupe. Le nombre de dossiers à évaluer est très différent selon les disciplines. Tout membre d'une section du CNU sait qu'il peut être conduit à examiner des dossiers relevant d'une autre discipline que la sienne et aussi qu'il peut avoir recours à un expert si le dossier est très éloigné de son domaine de compétence. Néanmoins, on n'examine pas exactement de la même manière un dossier si l'examineur relève ou ne relève pas de la même discipline que le candidat. Et lorsqu'il y a un très fort déséquilibre entre le nombre de dossiers examinés dans une discipline et le nombre de membres de cette discipline siégeant dans une section du CNU, une inégalité dans le traitement des candidats peut apparaître, quel que soit le soin mis à les évaluer.

Le problème se pose actuellement au sein de la 14^o section du CNU, où l'espagnol est largement sous-représenté parmi les membres de la section par rapport aux autres disciplines. En 2009, l'espagnol représentait 52 % des dossiers de candidature à la qualification aux fonctions de MCF (contre 26,02 pour l'Italien, 9,69 pour le Portugais et 1,53 pour le roumain). Pour la qualification aux fonctions de PR, les dossiers d'espagnol représentaient 78,8 % de la totalité des dossiers (contre 9,09 pour l'Italien, 6,06 pour le portugais et 6,06 également pour le roumain). Or, la section se composait de 18 spécialistes d'Espagnol (7 PR + 11 MCF), 12 spécialistes d'Italien (7 PR + 5 MCF), 4 de portugais (4 PR) et 1 de roumain (MCF).

Pour la campagne 2010, ce déséquilibre s'est aggravé par le jeu des départs et des remplacements. Le nombre des hispanistes a lourdement chuté parmi les PR : il n'est plus que de 4 (au lieu de 7), tandis que les italianistes sont passés de 7 à 10, le nombre des lusistes restant inchangé.

La sous-représentation des hispanistes, tout particulièrement parmi les PR est devenue criante ; elle fait fi de l'importance de la discipline dans cette section et peut devenir préjudiciable pour les

grande partie dû à la constitution des listes syndicales qui fait alterner les disciplines sans tenir compte de leur importance relative. La société des hispanistes français demande que, lors des prochaines élections, l'alternance des disciplines sur les listes ne soit pas systématique et que tout soit fait pour préserver une représentation relativement équitable des disciplines. Elle demande également que, lorsqu'un membre élu abandonne la section en cours de mandat, ce ne soit pas automatiquement le suivant sur la liste qui siège, qu'il puisse éventuellement se désister pour que soient préservés les équilibres disciplinaires.

Il en va de la crédibilité de ces listes auprès des électeurs mais aussi de la crédibilité du CNU dont la tâche va devenir plus délicate encore à partir de 2011, lorsqu'il devra procéder à l'évaluation récurrente de tous les enseignants chercheurs.

Veillez recevoir l'expression de mes cordiales salutations

Geneviève CHAMPEAU